



Compte Rendu du CA de l'UL du 16/02/2018 par le SNPTES

Le CA débute à 9h15

Procurations : 6

1. Informations du Président

Le Président explique que le prochain CA sera consacré au compte financier. Le résultat de l'Université sera positif.

Concernant la loi ORE, des adaptations sont encore à faire mais les choses avancent. Une somme de 500 M€ sera consacrée aux établissements sur 5 ans, ces moyens étant ajoutés au socle de la Subvention pour Charge de Service Public. Cet accompagnement se fera par le Plan d'investissement d'avenir « Nouveaux cursus à l'Université » (accompagnement du changement et accueil des étudiants sur le 1^{er} cycle universitaire). On a toujours des inquiétudes sur le classement des étudiants, la question du « oui si » est difficile. Quelles mesures d'adaptation prendre ? Plus de réponses seront disponibles fin mars, début avril 2018 car la loi sera certainement publiée à cette date. Travailler sur une loi non encore publiée est dérangeant.

Des mouvements de recteurs ont été enregistrés (pas dans le Grand Est). M. FOURAR devient recteur de la Guadeloupe, L. JOHANN n'est plus recteur de l'académie de Lille, on ne sait pas s'il se verra proposée une autre affectation ou reviendra à l'UL. Il y a une expérimentation (Normandie) pour ne plus avoir qu'un seul Recteur par Région (puis éventuellement un seul Rectorat).

Votre représentant est intervenu pour demander les effets potentiels sur le paysage universitaire d'une académie unique ?

Le Président confirme que formellement, la LRU 2 introduit une obligation de rapprocher les établissements d'une même académie. Mais cela évolue, les COMUE ne sont plus favorisées. Et de toute façon rectorat unique ne signifie pas académie unique.

Une position de l'UL concernant le tram a été soumise à la Métropole, puisqu'il s'agit de renouveler la ligne 1 à l'horizon 2022. L'axe centre-ville jusqu'à Brabois est extrêmement important pour l'Université de Lorraine. Les différents projets envisagés ne semblent pas répondre aux besoins de l'Université. L'idéal serait un tram sur rail montant directement à Brabois avec une fréquence suffisante. Si on devait avoir une correspondance au niveau du Vélodrome, il faudrait démontrer que ce n'est pas un problème...

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 janvier 2018

Vote : unanimité pour.



Formation & Insertion Professionnelle

5. Validation des tableaux de modalités d'admission pour la rentrée 2018 et des capacités d'accueil (licence, licence professionnelle, master)

La VP CF précise qu'en licence professionnelle, on a repris des éléments de l'an dernier. En master, pas de changement des capacités d'accueil. On a généralisé l'examen des dossiers en M1 (sauf pour les masters de droit, sélectifs en M2).

Un représentant du Collège B est gêné par un point de procédure, dans certains cas les critères retenus au final ne sont pas forcément ceux proposés par les composantes. Par exemple, un niveau B2 exigé en français quand la composante demandait au plus B1. Ceci nous prive d'un flux d'étudiants étrangers.

Le Président considère que l'accueil des étudiants étrangers par rapport à leur niveau de langue est une vraie question. Mais les cours sont en français, les diplômes sont français, il faut donc faire attention à ce que les étudiants suivent correctement.

Vote : unanimité pour.

6. Évolution de la carte des implantations des DUT pour la rentrée 2019

La VP CF indique que la seule modification est la demande de création d'un diplôme Hygiène Sécurité Environnement à l'IUT Thionville -Yutz

7. Architecture de l'offre de formation 2018 : modifications

Vote groupé des points 6 et 7 : unanimité pour.

8. Calendrier pédagogique de l'année universitaire 2018/2019 : cadre général

Le Président précise qu'il n'y a que le calendrier des dépôts de thèses qui change. Cela fait longtemps que l'UL est trop tolérante sur la date limite de réinscription en thèse. Pour les collègues de la Grande Région, au-delà du 30/09 on doit se réinscrire, à l'UL on était à courant janvier de l'année n+1. Le CS a donné un avis favorable à une date limite au 30/09 de l'année n, mais les doctorants s'y opposent. L'UL propose donc de garder la date limite de janvier 2019 pour 2018, mais on passera au 30/09/2019 pour 2019.

Suite au courrier adressé au Président par les doctorants, qui demandaient plutôt une évolution progressive, celui-ci propose la progressivité de la date jusqu'en 2020.

Un représentant étudiant s'interroge sur d'éventuels soucis de visas pour les étrangers ?

Le Président répond qu'on ne peut pas définir 2 modalités, le souci de visa on l'aura toujours car les doctorants étrangers commencent souvent leur thèse à des dates très diverses.

Vote : 3 abstentions, autres pour.

Votre représentant s'est abstenu, car on remet ici en cause la souplesse du dispositif, il n'y a pas forcément de sens à inscrire pour un an (avec paiement des droits afférents) un doctorant qui ne reste que quelques semaines dans l'établissement, sous prétexte que son doctorat n'a pas commencé en septembre mais éventuellement un ou deux mois après.



9. Tarification du CLES (Certificat de Langues de l'Enseignement Supérieur) pour l'année universitaire 2017-2018

Vote : unanimité pour

Ressources Humaines

10. Dispositif de prévention et de traitement du harcèlement sexuel (information)

Le VP délégué à l'égalité et la diversité présente de sa mission, qui consiste entre autres à lutter contre les 6 critères européens de discrimination : âge, handicap, origine, religion, orientation sexuelle et sexe. A l'UL, 12% des étudiants sollicités par une enquête sur le harcèlement sexuel (3100 répondants) ont répondu avoir subi diverses formes de harcèlement de façon répétée. Un dispositif d'alerte harcèlement sexuel de l'UL sera donc mis en place. Cette procédure est interne, mais n'exclut absolument pas la voie externe (dépôt de plainte, etc.).

Le Président précise que souvent les alertes reçues à l'université ne font pas l'objet d'une action en justice. Cela peut être une difficulté. Le Président signale systématiquement les agressions sexuelles au procureur de la République.

Votre représentant entend le caractère informatif de ce point, mais imagine qu'e le vote d'une motion ou prise de position du CA soutenant cette démarche serait un plus, et une prise de position forte du CA. Le Président reprend à son compte cette proposition.

Un représentant du Collège B ne voit pas dans le dispositif les mesures d'éloignement de l'agressé et de l'agresseur.

Le Président répond que cela se trouve bien dans le schéma. La grosse difficulté, c'est ce qui se passe entre les étudiants. Peut-on réglementairement éloigner de sa formation un étudiant en position d'agresseur ?

Le représentant du CHU souligne que la problématique est identique au CHU, ce point a été introduit dans les problématiques de la QVT. La bi-appartenance des personnels pose un souci supplémentaire.

Le Président confirme qu'il en est de même dans les UMR : on ne peut pas mener une enquête sur un personnels EPST à l'UL, par exemple. Il faut donc une collaboration entre les tutelles.

Un représentant du Collège A indique qu'on ne peut que se féliciter de la mise en place de ce dispositif. Pour que cela réussisse, il faut diminuer les craintes des agressés. Mais il y a beaucoup d'interlocuteurs dans ce dispositif, ce qui peut créer du flou et empêcher les personnes de l'utiliser.

Le Président le rassure : on ne va pas détailler les processus à la personne. Cela est interne, mais l'agressé doit avoir un interlocuteur unique. D'où le fait qu'il y a un numéro de téléphone proposé.

Ce représentant a le souvenir de quelques rares cas où l'Université a été très lâche. Nous avons des sections disciplinaires qui pourraient traiter ce cas. Et il faudrait les former sur le sujet. Ce dispositif lourd ne doit pas que servir à faire des ronds dans l'eau...

Le Président acquiesce, mais ce n'est pas toujours le cas : pour les PU-PH par exemple, il faut solliciter la section disciplinaire nationale compétente et pas celle de l'Université.

Vote sur le soutien du CA à ce dispositif : unanimité pour.



11. Montants de base des primes à la suite de la fusion de grades résultant de l'application du dispositif PPCR

Vote : unanimité pour.

12. Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS

La VP RH indique que ce texte répond à l'engagement du Président à valoriser le parcours des personnels contractuels. Le PPCR n'est pas applicable à ces personnels, il faut donc trouver un dispositif leur permettant de disposer de l'équivalent.

Vote : : unanimité pour.

13. Plan annuel de formation des personnels 2018

Vote : unanimité pour.

Vie Universitaire

14. Schéma Directeur de la Mission Handicap : bilan 2017 et plan d'actions pour 2018

Le Référent Handicap explique que des actions sont désormais récurrentes et fonctionnent, elles seront poursuivies et étendues sur des établissements du Grand Est. Il en existe d'autres à confirmer (volet recherche) voire à redéfinir (mise en relation avec l'entreprise, insertion professionnelle). Sur le Schéma Directeur Handicap, on a choisi de ne plus raisonner en plan d'actions annuel, mais plutôt en poursuite d'objectifs, ce qui est plus souple. Un volet communication a été ajouté.

Le DGS ajoute que la pénalité de l'UL pour ne pas employer 6% de travailleurs handicapés est de l'ordre de 1,5 M€/an. Des déductions existent (appel à des entreprises qui emploient des personnels handicapés, etc.). Mais il nous reste environ 1 M€ à payer. Cette mission est donc très importante.

Un représentant du Collège B signale que les organisateurs d'examens ne sont pas toujours suffisamment informés de la situation de handicap des étudiants, certaines épreuves sont impossibles pour les étudiants handicapés.

Le Référent handicap répond que c'est l'établissement organisateur qui doit assurer l'accès. Pour nos étudiants, normalement nous les connaissons. Le souci est l'accueil lors d'examens externes ou avec des étudiants externes à l'UL (ou des étudiants UL allant passer des concours à l'extérieur). Il ne faut pas hésiter à s'adresser à la mission handicap pour trouver des solutions.

Un représentant du Collège A constate que dans les entreprises, et particulièrement les TPE, le taux d'emploi des personnes handicapées est encore pire qu'à l'Université. Comment faire pour faire embaucher nos étudiants handicapés ?

Le Référent Handicap pense qu'il faut préparer l'arrivée de nos étudiants handicapés en stage ou en emploi dans les entreprises.

Le Président souligne un problème de ressources humaines : chez les enseignants chercheurs, on n'a aucun vivier de candidats docteurs handicapés. Un autre souci, les personnels susceptibles d'être en situation de handicap ne se déclarent souvent pas.



Un représentant du Collège A demande si certaines affections de longue durée (diabète, sclérose, etc.) entrent en ligne de compte ?

Le Président confirme. Mais le regard des autres est une barrière. Le chantier est compliqué.

Votre représentant doit quitter la séance à 11h45. Le CR des autres points à l'ordre du jour ne peut donc être rédigé, ils sont précisés ci-dessous pour mémoire.

15. Evolution des critères du Fonds de Solidarité Des Initiatives Etudiantes (FSDIE) dans le cadre du soutien aux projets étudiants pour l'année 2018

16. Autorisation d'accueillir des volontaires en service civique

Vie Institutionnelle

17. Modification des statuts de l'École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique - ENSEM

18. Modification des statuts de l'IUT Nancy-Charlemagne (collège des Usagers du conseil)

19. Principes de fonctionnement des Écoles Doctorales (conseil)

20. Statuts de l'EA 4432 Laboratoire de psychologie de l'interaction et des relations intersubjectives (INTERPSY)

21. Avis sur la nomination du directeur scientifique de l'Animalerie du Campus « Biologie-Santé »

Achats & Marchés Publics

22. Prise en compte, dans le dispositif relatif aux modalités d'achat à l'université de Lorraine, du relèvement au 1er janvier 2018 des seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics

Juridique

23. Modèles de Conventions Internationales

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL

Bernard DUSSOUBS